



# Imaginez les avantages que procurerait à votre trésorerie la possibilité d'attendre **51 jours de plus\*** pour payer vos fournisseurs !

Un programme de carte de crédit RBC® peut libérer des capitaux que vous pourriez investir dans votre entreprise.

## **Contrôle** + **Information** + **Récompenses**

### Tracez votre propre voie

- Commandez et annulez vous-même vos cartes
- Fixez des limites individuelles et mettez en commun le crédit de l'entreprise en temps réel
- Bloquez les achats auprès de certains types de commerçants

### De l'information qui vous place aux commandes

- Analysez les tendances en matière de dépenses pour améliorer les prévisions
- Simplifiez le suivi des dépenses et produisez des rapports personnalisés
- Intégrez les données à vos systèmes de gestion des dépenses

### Prenez la route avec le programme qui fonctionne le mieux

- Choisissez un mode de paiement qui vous récompense pour vos dépenses
- Obtenez des remises ou des récompenses pour vos déplacements et vos achats de marchandise
- Propriété des points par les titulaires ou par l'entreprise, à votre choix



Les entreprises de votre secteur utilisent leur programme de carte de crédit RBC pour les dépenses suivantes : Pièces et équipement  
Entretien, service et réparations • Coûts d'expédition  
Fournisseurs internationaux • Frais de déplacement et de vente

**Demandez à votre directeur de comptes comment vous pourriez faire passer votre gestion de trésorerie à la vitesse supérieure.**



\* 51 jours de plus désigne le nombre maximal de jours suivant un achat avant que votre solde commence à porter des intérêts (comparativement à une carte assortie d'un délai de grâce de 21 jours). Pour obtenir ce nombre de jours, vous devez utiliser votre carte de crédit pour payer votre fournisseur, en vous assurant que le paiement soit porté à votre compte au tout début d'un cycle de facturation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les jours sans intérêt et le calendrier des paiements, communiquez avec votre directeur de comptes.